



## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal

### Séance du lundi 20 mars 2026

#### **Présents :**

M. Pascal BORTOT, M. Dominique BLOT, M. Alain BOEUF, Mme Nathalie PEDRON, M. Max DE LA TOUR D'AUVERGNE, Mme Sarah GADY, M. Christophe ALLEXANT, M. Eric MONCHAUX, Mme Sandra TERRIER, Mme Chloé SORBIER, Mme Sophie FOURNIER, M. Michel JANES, Mme Lydie JUSTICE, Mme Julie KRUMM, M. Christophe LANDORMY

**Secrétaire de séance :** Mme Chloé SORBIER

Le procès-verbal du 02 janvier est approuvé à l'unanimité.

#### **Election du maire**

- le scrutin s'est déroulé à bulletin secret, les votes ayant été déposés dans l'urne, puis dépouillés par les assesseurs.

M. Pascal BORTOT est élu maire à la majorité.

M. le Maire remercie les élus pour la confiance accordée. Il a rappelé que leur rôle est de représenter les habitants dans l'intérêt général. Plusieurs projets sont en cours, nécessitant la poursuite des efforts engagés face à une charge de travail importante. Il a également insisté sur l'importance d'agir avec pédagogie et de veiller à informer régulièrement les habitants.

#### **Détermination du nombre d'adjoints**

- M. le maire propose la liste suivante :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Alain BŒUF
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Madame Nathalie PEDRON
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Dominique BLOT

Le scrutin s'est déroulé à bulletin secret, les votes ayant été déposés dans l'urne, puis dépouillés par les assesseurs.

La liste des adjoints est élue à la majorité.

#### **Indemnités de fonctions du maire**

- le conseil municipal, a décidé de fixer le montant des indemnités liées à l'exercice des fonctions du maire à 51,60 % de l'indice 1027, soit 2 121,03 € brut mensuel.

#### **Indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

- le conseil municipal, sur proposition du maire, a décidé de fixer l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de chaque adjoint au Maire à 19,80 % de l'indice 1027, soit 813,88 € brut mensuel.

Le Maire a précisé qu'il n'existe pas de grille indiciaire spécifique pour les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués. L'attribution de ces fonctions relève d'un arrêté du maire.

- le conseil municipal, sur proposition du maire, a décidé de fixer l'indemnité des 4 conseillers municipaux délégués. Celle-ci correspond à un quart de l'indemnité d'un adjoint, soit 4,95 % de l'indice 1027, représentant un montant de 203,47 € brut mensuel.

En raison des contraintes budgétaires et du fait que la population dépasse légèrement les 1 000 habitants, les élus ont fait le choix de ne pas appliquer le taux maximal des indemnités de fonction.

**Les délégations faisant l'objet d'un arrêté sont attribuées comme suit :**

- M. Alain BŒUF, 1<sup>er</sup> adjoint Délégué aux finances, aux associations, aux sports et aux cérémonies.
- Mme Nathalie PEDRON, 2<sup>ème</sup> adjointe, déléguée aux affaires sociales et scolaires et à la vie communale.
- M. Dominique BLOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, délégué aux travaux.
- M. Max De La Tour d'Auvergne, conseiller municipal délégué à l'urbanisme.
- Mme Sarah GADY, conseillère municipale déléguée aux manifestations communales et à la communication.
- M. Eric MONCHAUX, conseiller municipal délégué aux relations entreprises et aux projets environnementaux.
- M. Christophe ALLEXANT, conseiller municipal délégué aux bois et à l'agriculture.

**Lecture de la charte de l'élu local**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

**M. le Maire communique diverses informations**

- les séances du conseil municipal sont enregistrées pour faciliter la rédaction du compte-rendu.
- une absence prolongée d'un élu aux réunions du conseil municipal peut entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à la suppression de son indemnité, voire à son exclusion.
- les délégués à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, seront M. Pascal BORTOT et Mme Nathalie PEDRON, en leur qualité respective de maire et de l'adjoint de sexe opposé.

Fin de la séance à 20 h 15

La Secrétaire de séance,  
Chloé SORBIER



Fait à Saulon-la-Chapelle,  
Le Maire,  
Pascal BORTOT

